

TARIFS ENFANCE ET JEUNESSE

Applicables au 4 septembre 2023.

Concernant l'enfance, la tarification par tranche selon le Quotient Familial est appliquée à l'ensemble des activités et accueils de 3 à 11 ans, hors séjours.

Concernant la jeunesse, le principe du tarif unique reste appliqué.

Le Quotient Familial est établi d'après l'Avis d'imposition sur les revenus du foyer de l'enfant. Il tient compte des revenus et de la composition du foyer.

Il est réévalué tous les ans lors du renouvellement du dossier enfance (nouvel avis à fournir chaque année scolaire) et enregistré pour l'année scolaire.

COMMENT CALCULER SON QUOTIENT ?

➔ **Revenu Fiscal de Référence divisé par nombre de parts divisé par 12 = Votre quotient familial**

Le Revenu Fiscal de Référence et le nombre de parts sont rappelés sur la 1^{ère} page de l'avis d'imposition sur les revenus.

Dans le cas de foyers aux avis séparés, pensez à cumuler les deux montants ainsi que le nombre de parts.

Reportez-vous à présent au tableau ci-dessous pour consulter la tranche dans laquelle se situe votre quotient.

Votre quotient familial	Tranches tarifaires
Jusqu'à 299,99 €	1
Entre 300 € et 599,99 €	2
Entre 600 € et 899,99 €	3
Entre 900 € et 1 199,99 €	4
Entre 1 200 € et 1 499,99 €	5
Entre 1 500 € et 1 799,99 €	6
Entre 1 800 € et 2 299,99 €	7
Entre 2 300 et 2 699,99 €	8
Entre 2 700 € et +	9

Pour les familles dont l'enfant fréquente ces temps et dont le domicile se situe sur une autre commune que celle de Collégien, le tarif appliqué est celui de la tranche 9.

Pour les familles dont l'enfant fréquente ces temps et qui ne fournissent pas les documents nécessaires à l'inscription et notamment leur avis d'imposition, le tarif appliqué est celui de la tranche 9

Textes de références :

- *Délibérations 2016/049, 2022/143 et 2023/044.*

- *Règlement intérieur des activités municipales enfants et jeunes de 3 à 17 ans.*

- *Règlement intérieur Restauration scolaire.*

• PAUSE MÉRIDIDIENNE ENFANCE

Repas et activités sur le temps du midi

Tranches tarifaires	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Repas <i>Tarif unitaire</i>	1,65 €	2,13 €	2,61 €	3,09 €	3,58 €	4,06 €	4,54 €	5,02 €	5,50 €

Pour les familles dont l'enfant fréquente la pause méridienne mais ne bénéficie pas du repas pour des raisons indépendantes de leur volonté (Projet d'Accueil Individualisé (PAI), par exemple), le tarif appliqué est ramené à 50% du tarif de la pause méridienne arrondi au centime supérieur.

• MATERNELLE

Périscolaire et Extrascolaire

Tranches tarifaires	Accueil matin	Accueil soir	Centre de loisirs MERCREDI après-midi	Centre de loisirs VACANCES Journée*
	<i>Tarif unitaire</i>	<i>Tarif unitaire</i>	<i>Tarif unitaire</i>	<i>Tarif unitaire</i>
1	0,45 €	1,00 €	1,50 €	4,00 €
2	0,58 €	1,29 €	1,94 €	6,25 €
3	0,71 €	1,58 €	2,37 €	8,50 €
4	0,84 €	1,87 €	2,81 €	10,75 €
5	0,97 €	2,17 €	3,25 €	13,00 €
6	1,11 €	2,46 €	3,68 €	15,25 €
7	1,24 €	2,75 €	4,12 €	17,50 €
8	1,37 €	3,04 €	4,56 €	19,75 €
9	1,50 €	3,33 €	5,00 €	22,00 €

* repas compris

• ÉLÉMENTAIRE

Périscolaire

Tranches tarifaires	Accueil matin	Centre de loisirs MERCREDI après-midi	Activité périscolaire*	Accompagnement + Goûter SOIR	Accompagnement + Goûter MERCREDI
	Tarif unitaire	Tarif trimestriel	Tarif trimestriel	Tarif unitaire	Tarif unitaire
1	0,45 €	18,00€	8,00€	0,33€	0,83€
2	0,58 €	23,24€	10,33€	0,43€	1,08€
3	0,71 €	28,49€	12,66€	0,53€	1,32€
4	0,84 €	33,73€	14,99€	0,62€	1,56€
5	0,97 €	38,97€	17,32€	0,72€	1,80€
6	1,11 €	44,21€	19,65€	0,82€	2,05€
7	1,24 €	49,46€	21,98€	0,92€	2,29€
8	1,37 €	54,70€	24,31€	1,01€	2,53€
9	1,50 €	59,94€	26,64€	1,11€	2,78€

*tarif à multiplier par le nombre d'activité fréquentée (Atelier éducatif – Atelier sportif – Musique – Théâtre – Danse – Sport découverte)

Cas particuliers :

- L'activité musique est comptée pour 2 activités en formation complète.
- Accueil exceptionnel le mercredi après midi dans la limite de 1 par mois : se référer au tarif MATERNELLE MERCREDI après-midi
- Accueil exceptionnel en soirée (avec accord du responsable enfance exclusivement) : se référer au tarif MATERNELLE Accueil soir

Extrascolaire

Tranches tarifaires	Semaine de 4 jours		Semaine de 5 jours		Journée Loisirs*
	1 ACTIVITÉ matin OU après-midi	2 ACTIVITÉS matin ET après-midi	1 ACTIVITÉ matin OU après-midi	2 ACTIVITÉS matin ET après-midi	
	Tarif hebdomadaire	Tarif hebdomadaire	Tarif hebdomadaire	Tarif hebdomadaire	Tarif unitaire
1	6,00 €	12,00€	7,50€	15,00€	4,00 €
2	9,38 €	18,75€	11,72€	23,44€	6,25 €
3	12,75 €	25,50€	15,94€	31,88€	8,50 €
4	16,13 €	32,25€	20,16€	40,31€	10,75 €
5	19,50 €	39,00€	24,38€	48,75€	13,00 €
6	22,88 €	45,75€	28,59€	57,19€	15,25 €
7	26,25 €	52,50€	32,81€	65,63€	17,50 €
8	29,63 €	59,25€	37,03€	74,06€	19,75 €
9	33,00 €	66,00€	41,25€	82,50€	22,00 €

* repas compris

- Les journées Loisirs sont des journées exceptionnelles dans la limite de 1 sur la semaine de 4 jours et 2 sur la semaine de 5 jours. Le repas est alors compris.
- ACTIVITÉ : loisirs ou sportive, au choix. L'inscription à l'activité sportive étant limitée à 1 par semaine.
- Les repas sont en supplément et par jour (sauf en journée Loisirs), cf. tarif PAUSE MÉRIDIANNE.

Séjours Enfance et Passerelle

Tarif unique pour 5 jours : **120€**

Une aide peut être ponctuellement attribuée par le CCAS. Les demandes sont à faire auprès du service social.

• JEUNESSE

Activités extrascolaires

Tarif unique et dégressif en fonction du nombre d'activités.

PASS 11/17 ANS	LOISIRS	CULTURE*				
		1 Activité	2 Activités	3 Activités	4 Activités	5 Activités
<i>Tarif annuel</i>						
	10.85 €	153,00€	246,20€	339,00€	431,70€	525,40€

*PASS Loisirs compris

La musique compte pour une ou deux activités :

Formation complète / Parcours personnalisé = 2 activités

Ateliers réguliers = 1 activité

Vacances :

Selon l'activité (sorties, stages, repas, séjours,), la **participation demandée aux familles est de 50% du coût de l'activité.**

Une aide peut être ponctuellement attribuée par le CCAS. Les demandes sont à faire auprès du service social.

FACTURATION

REPAS – ACCUEILS – ACCOMPAGNEMENT : Facturation mensuelle à postériori

VACANCES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE : Facturation à postériori

ACTIVITÉS ÉLÉMENTAIRES : facturation trimestrielle en début de trimestre. Possibilité de régler en 3 fois pour les familles qui le souhaitent.

ACTIVITES JEUNESSE : facturation annuelle. Possibilité de régler en 3 fois pour les familles qui le souhaitent.

SORTIES ET VACANCES JEUNESSE - SÉJOURS : facturation à l'inscription.

Les règlements se font auprès du service administratif enfance, en mairie, ou sur le portail famille :

<https://collegien.les-parents-services.com/>

Possibilité de bénéficier du prélèvement mensuel (sauf activités jeunesse). Pour toute nouvelle adhésion, le formulaire à retourner accompagné d'un RIB est disponible sur le site :

www.mairie-de-collegien.fr → espace 0-18 ans → Place de l'enfant → Formulaires